

*** Information aux médias ***

24 septembre 2026

**Le programme de subventionnement de la CCNT se poursuit :
toutes les offres existantes seront également soutenues en 2027**

Bâle.- En 2027 également, l'hôtellerie-restauration soutient ses collaborateurs et collaboratrices grâce à de généreuses subventions pour une quarantaine d'offres de formation continue. Le programme de subventionnement de la CCNT « Formation incluse » couvre tous les niveaux de formation – de la qualification de base jusqu'aux études postgrades avec diplôme correspondant. Il comprend en outre de nombreux cours de perfectionnement. Toutes les filières et tous les cours actuellement subventionnés seront reconduits l'année prochaine. Les offres de base « Progresso », le très apprécié cours de langue spécifique à la profession, ainsi que divers cours de base en Suisse romande, restent gratuits.

Le programme de formations initiales et continues subventionnées par la CCNT dans l'hôtellerie-restauration existe depuis 2010 et constitue une véritable réussite : environ 22'000 personnes ont déjà bénéficié de ces généreux financements, et plus de 2'000 nouvelles personnes s'y ajoutent chaque année. L'ensemble du [programme de subventionnement](#) sera également reconduit l'année prochaine. Les entreprises dont les collaborateurs et collaboratrices suivent des formations continues subventionnées par la CCNT continuent en outre de percevoir des indemnités de perte de gain inchangées par jour de cours et d'examen. Ces indemnités sont versées en priorité pour les formations continues menant à un diplôme et permettant une progression dans le système de formation.

Grâce à la CCNT, l'obtention des titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master » est désormais aussi plus avantageuse

Dès le 1er octobre 2026, les examens professionnels fédéraux porteront le titre complémentaire « Professional Bachelor » et les examens professionnels fédéraux supérieurs le titre « Professional Master ». Cette nouveauté s'applique également aux diplômes de l'hôtellerie-restauration. Elle profite à toutes les personnes diplômées, quelle que soit la date à laquelle elles ont passé leur examen. Ces nouveaux titres complémentaires positionnent plus clairement la formation professionnelle supérieure au sein du degré tertiaire et renforcent ainsi la réputation des métiers de l'hôtellerie-restauration. Ils facilitent en outre la comparabilité et la reconnaissance internationales des diplômes suisses, ce qui est particulièrement avantageux pour les personnes diplômées ayant des ambitions de carrière à l'étranger ou auprès d'employeurs actifs à l'international.

[Conditions 2026/2027](#)

*** Fin du texte ***

Point de contact pour les demandes des médias :

Sabine Bosshardt, Bosshardt Kommunikation

Tel: +41 (0)44 244 27 27, sb@bosshardt-kommunikation.ch

Une campagne de l'hôtellerie-restauration :